

Déchets du BTP

RECOMMANDATION 1 - METTRE EN ŒUVRE LA PREVENTION DES DECHETS dTOUT AU LONG D'UN PROJET

La prévention des déchets, en quoi ça consiste ? Prévenir les déchets consiste à agir de manière à éviter la génération de déchets. Il s'agit donc d'actions à mettre en œuvre en amont, avant la génération des déchets, à chaque étape potentiellement créatrice de déchets. Parmi les actions de prévention des déchets, on distingue la réduction des quantités de déchets (prévention quantitative comme la réduction des chutes de production, l'évitement des déblais, la réutilisation sur site, etc. – voir expériences [Microtunnelier](#), [Déblais de tranchées in situ](#), [Enrobé in situ](#), [Chaussée in situ](#), [WRAP – Ossature bois](#), [WRAP - COLCHESTER](#), [WRAP - B&Q](#), [Dalles de sol](#), [WRAP - Plafond](#), [WRAP - Carrelage](#), [GREENWICH](#), [WRAP - Logistique](#)) et la réduction de la dangerosité des déchets (prévention qualitative comme l'utilisation de matériaux moins nocifs, voir expériences [UNIBOITE](#) et [Peinture](#)).

Quels bénéfices en attendre ? La prévention des déchets permet souvent de réaliser de nombreuses économies financières, mais ce n'est pas le seul gain qu'elle apporte. En effet, les déchets sont néfastes pour l'entreprise puisque ce sont le plus souvent des éléments sans valeur ajoutée que l'on paye deux fois : à l'achat et à l'évacuation. Les réduire permet donc de gagner de l'argent et est toujours la solution la plus écologique. Par ailleurs, les chantiers minimisant les déchets permettent de réduire l'encombrement lié à leur stockage et de disposer d'un chantier plus propre, ce qui permet de réduire la gêne occasionnée par le chantier en en réduisant la surface ou d'améliorer la qualité de l'espace de travail avec l'amélioration de la sécurité et l'augmentation de la productivité que cela implique. Les effets de ces mesures peuvent donc être directs ou indirects sur la prévention des déchets : adapter la taille des matériaux à la surface à couvrir (ou inversement le cas échéant) réduira directement les chutes alors qu'une amélioration du stockage pourra avoir des effets indirects sur la prévention des déchets en cas de mauvaises conditions climatiques par exemple.

Par exemple, pour le renforcement d'une route, la **quantité de matériaux neufs nécessaire a été réduite de 87 %**, en réutilisant les matériaux existants sur le site et ceux d'un chantier de déconstruction voisin, ce qui a réduit les émissions de gaz à effet de serre de 67 % et **réduit le coût du chantier de 10 %** par rapport à un chantier utilisant des matériaux neufs (voir expérience [Déblais de tranchées in situ](#)).

Autre exemple de résultat, lors d'un chantier de construction, une réduction de 54 % du nombre de bennes nécessaires et donc du nombre de trajets jusqu'aux centres de retraitement ou d'enfouissement a été obtenue ce qui correspond à une **économie** liées au transport des déchets **environ 168 000 €** (voir expérience [VOIRVERT](#)).

Comment faire ?



Le Maître d'Ouvrage est l'entité porteuse du besoin, définissant l'objectif du projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Dans ce cadre, c'est à lui d'intégrer dans les objectifs du projet la prévention des déchets. Pour cela les initiatives qu'il peut prendre sont les suivantes :

- Présenter, dès l'appel d'offres, les avantages économiques et environnementaux d'une prévention des déchets efficace au client. (Voir expériences [Enrobés in situ](#) et [WRAP - COLCHESTER](#))
- Définir des objectifs quantifiables de réduction de la quantité de déchets générés de manière concertée (ambitieux mais réalistes, basés sur des retours d'expérience ou l'utilisation d'outils adaptés) auxquels les entreprises doivent être en mesure de répondre. (Voir expérience [ADEME](#))
- Prévoir un système de prime aux résultats. (Voir expérience [WRAP - Logistique](#))
- Dans le cas de projets multiples, identifier les synergies pouvant être mises en place et permettant de réduire conjointement les déchets. (Voir expérience [WRAP - COLCHESTER](#))



Le Maître d'œuvre est l'entité retenue par le maître d'ouvrage pour réaliser l'ouvrage, dans les conditions de délais, de qualité et de coût fixées par ce dernier conformément à un contrat. La maîtrise d'œuvre est donc responsable des choix techniques inhérents à la réalisation de l'ouvrage conformément aux exigences de la maîtrise d'ouvrage. Dans le cadre de sa réponse à l'appel d'offre de la maîtrise d'ouvrage et de ses choix de réalisation, le maître d'œuvre peut :

- Présenter, dès la réponse à l'appel d'offres, les avantages économiques et environnementaux d'une prévention des déchets efficace si le maître d'ouvrage n'en a pas fait mention. (Voir expériences [Enrobés in situ](#) et [WRAP - COLCHESTER](#))
- Étudier les contraintes du chantier, et en particulier la rigidité de son planning pour pouvoir faire le tri entre les différentes solutions de préventions envisagées.
- Étudier les caractéristiques de la zone pour envisager différentes solutions de réduction des déchets. (Voir expérience [WRAP - Logistique](#))
- Intégrer la prévention dans le DCE et les critères de sélection des offres des entreprises. (Voir expérience [WRAP - Plafond](#))
- Préparer des contrats avec les entreprises les engageant dans l'adoption de solution de réduction des déchets.
- Permettre la proposition de variantes environnementales. (Voir expérience [ADEME](#))
- Dans le cas de projets multiples, identifier les synergies pouvant être mises en place et permettant de réduire conjointement les déchets. (Voir expériences [WRAP - COLCHESTER](#) et [Déblais de tranchées in situ](#))
- Prévoir un système de prime aux résultats à l'échelle de ses sous-traitants en fixant des objectifs de réduction de déchets de manière concertée (ambitieux mais réalistes, basés sur des retours d'expérience ou l'utilisation d'outils adaptés). (Voir expérience [WRAP - Logistique](#))
- Identifier et comptabiliser les flux de déchets : la connaissance des déchets est nécessaire pour envisager leur réduction.



Les entreprises de sous-traitance auxquelles le maître d'œuvre fait appel pour la réalisation de certaines tâches du projet, lorsqu'il ne possède pas en interne les ressources nécessaires, peuvent également à leur niveau prendre des initiatives relevant de la prévention des déchets :

- Innover en utilisant de nouveaux procédés plus respectueux de l'environnement et se tenir au courant des avancées technologiques.
- Réfléchir aux matériaux utilisés pour évaluer les potentiels de réduction des déchets ou de leur nocivité.
- Réfléchir en termes de moyens logistiques mis en place pour optimiser la gestion des ressources et des flux.
- Proposer des alternatives de construction permettant à l'entreprise d'utiliser son savoir faire acquis dans le domaine de la prévention des déchets.

Les actions de préventions mises en place par les entreprises sont spécifiques à chaque métier ainsi qu'au domaine concerné (travaux publics, bâtiment, gros œuvre, finitions, etc.). Les recommandations suivantes (Recommandations 2 à 9) abordent certaines actions de prévention observées lors de la rédaction des monographies mais ne donnent pas un panorama exhaustif des techniques pouvant être développées (exemples : réutilisation sur place, conception pour réduire les taux de chutes, optimisation de la logistique, standardisation, etc.).

Capitaliser le savoir faire pour faciliter le développement des pratiques de prévention des déchets du BTP. Afin d'améliorer la connaissance des opportunités de réduction de la production de déchets sur les chantiers et de faciliter l'adoption de bonnes pratiques, il est nécessaire d'effectuer un reporting complet des actions mises en place, des initiatives entreprises et des techniques développées sur les chantiers dans une optique de prévention des déchets. Une fois le chantier terminer **il appartient à chaque acteur** de :

- **Quantifier** : calculer le gain obtenu en termes de production de déchets, de coût financier et de réduction de temps de travail pour en faire un retour d'expérience.
- **Capitaliser** : prendre le temps de tirer des enseignements sur l'expérience réalisée, des aspects à améliorer, les résultats obtenus.
- **Communiquer sur l'initiative** : faire connaître la pratique, transmettre son expertise, afficher les résultats obtenus.
- **Récompenser** les efforts de chacun afin d'inciter la recherche, le développement et l'adoption de ce type de pratique.

Mode d'emploi des recommandations 2 à 9

8 autres [fiches de recommandations](#) (numérotées de 2 à 9) présentent les actions possibles en faveur de la prévention des déchets pour différents axes ayant été identifiés comme porteurs d'opportunités de prévention des déchets. Les recommandations sont classées par phase de projet et les acteurs concernés sont indiqués en utilisant les logos suivants :



Maître d'ouvrage



Maître d'œuvre



Entreprise du bâtiment ou de travaux publics ou fabricant ou négociant de matériaux

Certaines recommandations sont également illustrées par une ou plusieurs monographies indiquées en référence.

Phase

Recommandation

Acteurs

Références

En amont du projet

- Présenter, dès l'appel d'offres, les avantages économiques et environnementaux d'une prévention des déchets efficace.



Voir expériences
[WRAP - COLCHESTER](#)
 et [Enrobés in situ](#)